

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°22 du 28 mai 2010

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°9

DÉCISION N° 0-20136-2010/DEF/EMM/STN
relative au changement de position du patrouilleur type P400 « La Fouguese ».

Du 27 avril 2010

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « soutiens navals »*.

DÉCISION N° 0-20136-2010/DEF/EMM/STN relative au changement de position du patrouilleur type P400 « La Fouguese ».

Du 27 avril 2010

NOR D E F B 1 0 5 0 8 1 6 S

Références :

- a) Arrêté n° 52 du 7 mars 2001 (BOC, p. 2772. ; BOEM 570-0.1) modifié.
- b) Instruction n° 0-62862-2007/DEF/EMM/STN du 16 octobre 2007 (n.i. BO).
- c) Décision n° 0-38083-2009/DEF/EMM/STN du 15 septembre 2009 (BOC N° 40 du 19 octobre 2009, texte 25. ; BOEM 570-0.2.6).
- d) Compte-rendu n° 2-1510-2010 ALFAN BREST/LOG du 13 janvier 2010 (n.i. BO).

Texte abrogé :

Décision n° 0-14463-2010/DEF/EMM/STN du 16 avril 2010 (BOC N° 20 du 12 mai 2010, texte 35. ; BOEM 570-0.2.6).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2.6

Référence de publication : BOC N°22 du 28 mai 2010, texte 9.

Le patrouilleur type P400 *La Fouguese* est condamné.

Les différentes opérations de désarmement prévues dans cette situation [référence b)] ont été achevées [référence d)] ; le bâtiment a été placé sous la responsabilité de l'autorité militaire territoriale et transféré à la base navale de Brest le 21 septembre 2009.

Cette coque prend le numéro Q 857 ; elle sera déconstruite.

La décision n° 0-14463-2010/DEF/EMM/STN du 16 avril 2010 portant changement de position du patrouilleur type P400 *La Fouguese* est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{re} classe,
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Hubert SCIORELLA.